

Date de la convocation : 22 avril 2010

Présents : BILLOT Maryse ; BOBILLIER Christine ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCHEMITT Benoît ; JUAREZ Emilio ; LANTUÉJOUL Philippe ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusé : JACOB Alexis procuration à VIENNET Alain jusqu'à son arrivée ;

Régis RENAUDE a été désigné secrétaire.

En préambule du Conseil municipal, M. MOYSE, de la C.A.G.B. présente le projet de liaison cyclable entre la gare et le centre. Cette liaison s'inscrit dans le projet de l'agglomération visant à favoriser la pratique des modes de déplacements doux.

Bandes cyclables de chaque côté de la route sur une partie du trajet et zone 30 dans le secteur urbain, mise en œuvre des travaux en juillet 2010 et livraison en novembre 2010.

Le coût des travaux est estimé à 180 000 € HT, la commune participera à hauteur de 10%.

L'avant projet définitif sera validé lors d'un prochain Conseil municipal.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 MARS 2010

Le compte-rendu du 23/03/2010 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'inscrire trois points supplémentaires et de modifier l'ordre du jour :

Commission affaires sociales :	Prévention contre les expulsions sur le territoire de la commune. Projet école : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
Commission urbanisme :	Information Centre Bourg, travaux rue de la Poste.
Commission administration finances :	DBM budget assainissement

Adoptée à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations.

- **Lundi 3 mai** **de 16 h à 19 h 30** Don du sang, Espace du Marais.
- **Mardi 4 mai** **à partir de 14h00** Exposition « 39/45 en Franche-Comté », Espace du Marais.
- **Mercredi 5 mai** **à 14h30 et 17h30** Lecture de contes par l'écrivain Alain Goy et séances de dédicaces, Médiathèque l'OUTO.
- **Samedi 8 mai** **à 11h30** Cérémonie commémorative pour l'Armistice du 8 mai 45, Monument aux Morts et réception, salle Guinemand.

M. Hubert FALCO, secrétaire d'état à la défense et aux Anciens Combattants, veut commémorer, cette année le 70^{ème} anniversaire des combats de 1940, l'appel du 18 juin, la naissance de la France libre et les premiers pas de la Résistance, il demande aux maires de remettre un diplôme d'honneur aux Anciens Combattants ayant participé à la seconde guerre mondiale.

Ces diplômes seront remis lors de la cérémonie du 8 mai à 11 personnes de la commune.

- **Mardi 11 mai** **à 20 h** Spectacle au profit de l'UNICEF : « Si Fernand m'était conté », Espace du Marais.
- **Mercredi 19 mai** **à 17 h** Cinéma « Alice aux Pays des Merveilles », Espace du Marais.
 à 20 h Cinéma « l'Arnacoeur », Espace du Marais.
- **Samedi 15 mai** **13 h 30 à 17 h 30** Visite du Marais organisée par le syndicat du Marais.
- **Mercredi 19 mai** **13 h 30 à 17 h 30** Visite du Marais organisée par le syndicat du Marais.
- **Samedi 29 mai** **9 h à 12 h** Visite du Marais organisée par le syndicat du Marais.
 13 h 30 à 17 h 30 Visite du Marais organisée par le syndicat du Marais.

Arrivée de M. Alexis JACOB à 20 h 40 qui prend part aux votes à partir du point n°2.

2. Bilan Saveurs et Passion.

Nombre d'entrées : 532
Bilan financier pour l'édition 2010 :
Dépenses : 1 376.33 €
Recettes : 1 244.00 €

3. Comité de jumelage : renouvellement de la convention.

Une convention doit être signée entre la commune et le Comité de jumelage.
Le Conseil municipal donne tout pouvoir à la commission communication afin de rédiger cette nouvelle convention.
Adopté à l'unanimité.

4. Comité de jumelage : adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Cette adhésion permet aux Comités de jumelage et aux communes d'être conseillés et soutenus dans leurs activités, démarches et projets.
Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'adhésion à l'A.F.C.C.R.E. pour un montant de 349 € en 2010 et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.
Adopté à l'unanimité

5. Soutien Haïti.

En partenariat avec la commune, M. LIÉGEOIS, saônois, produira son spectacle « Si Fernand m'était conté » mardi 11 mai à 20h00, Espace du Marais au bénéfice des enfants haïtiens victimes du séisme du 12/01/2010.
Entrée 7 € et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
La recette des entrées et les bénéfices de la buvette seront intégralement reversés à l'UNICEF.

6. Exposition 1939 / 1945.

Cette manifestation organisée en partenariat avec la commune, l'Association des Anciens Combattants et Prisonniers de guerre et l'Office National des Anciens Combattants, le mardi 04 mai 2010, Espace du Marais, prendra la forme d'une exposition, de témoignages de personnes sur leurs souvenirs personnels, d'un défilé de véhicules dans les rues de Saône, de projections de films sur la seconde guerre mondiale en Franche-Comté.
Cette exposition a pour but de sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire. L'entrée sera gratuite.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

7. C.A.G.B. : transfert de la zone d'activités multi site de Pouilley les Vignes.

Patrick SAILLARD présente la délibération de la C.A.G.B. du 11/02/2010 qui déclare d'intérêt communautaire la zone d'activité multi site de Pouilley-Les-Vignes et qui définit les modalités de transfert de cette zone à la C.A.G.B..
Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités
Adopté à l'unanimité.

8. D.M.B.: budget principal.

Patrick SAILLARD explique que les crédits votés au budget sont insuffisants pour constater par « une écriture d'ordre » l'intégration de l'étude réalisée par le S.Y.D.E.D. pour l'enfouissement des réseaux électriques, avenue de la Gare.

D.M.B. n° 1 - 2010 - budget principal		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement					
D 2031 / 041	Frais d'études		4 500.00 €		
R 238 / 041	Avance sur cde d'immo. corporelles				4 500.00 €
	Total	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	4 500.00 €

Adoptée à l'unanimité

9. D.M.B.: budget C.C.A.S..

Patrick SAILLARD explique l'oubli d'ouverture des crédits au compte 6281 pour le paiement des adhésions à l'U.D.C.C.A.S et l'U.N.C.C.A.S..

D.M.B. n° 1 - 2010 - budget C.C.A.S.		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement					
D 6281 / 011	Concours divers		140.00 €		
D 6561 / 65	Secours d'urgence	140.00 €			

	Total	140.00 €	140.00 €	0.00 €	0.00 €
--	--------------	----------	----------	--------	--------

Adopté à l'unanimité

10. D.M.B.: budget assainissement .

Patrick SAILLARD rappelle qu'une plantation d'arbres sur le terrain du bassin d'infiltration était inscrite en investissement alors que la commune n'est pas propriétaire du terrain. Il est nécessaire de transférer ces crédits en fonctionnement.

D.M.B. n° 1 - 2010 - budget assainissement		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement					
D 658 / 65	Charges diverses de gestion courante		2 100.00 €		
D 023	Virement à la section investissement	2 100.00 €			
Investissement					
D 23 / 23	Immobilisations en cours	2 100.00 €			
R 021	Virement de la section fonctionmt			2 100.00 €	
	Total	4 200.00 €	2 100.00 €	2 100.00 €	0.00 €

Adopté à l'unanimité

11. Information et motion 5 / ARTE.

En 1990, T.D.F. a installé un ré-émetteur diffusant la 5/ARTE à partir de l'émetteur de Montfaucon sur la zone de Saône. Une convention liait 10 communes du secteur pour sa maintenance.

Après 20 ans de contribution à la maintenance de cette chaîne du service public, le Conseil municipal de Saône, dans sa séance du 06/05/2009 avait décidé, en accord avec l'ensemble des communes partenaires, de ne pas renouveler ladite convention considérant qu'une chaîne de service public relevait de la redevance TV et de l'impôt national.

Depuis quelques semaines, le ré-émetteur desdites chaînes est arrêté privant les populations d'un accès au service public.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal demande à :

Monsieur le Président du C.S.A.,

Monsieur le Préfet de Franche-Comté, Préfet du Doubs,

Messieurs les Parlementaires du Doubs,

d'intervenir d'urgence, auprès de la direction de T.D.F., afin que le ré-émetteur de la 5/ARTE soit réactivé sans attendre.

Motion adoptée à l'unanimité.

T.N.T. Télévision Tout Numérique.

La T.N.T., c'est la télévision tout numérique, c'est à dire l'arrêt du signal analogique hertzien et son remplacement par un signal numérique hertzien.

Le passage à la T.N.T. se fait progressivement en France, région par région de 2009 à 2011 et permettra de recevoir jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites. Le secteur de Saône sera couvert à compter du 11/05/2010 et l'ensemble de la Franche Comté avant le 16/11/2010.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

12. Demande d'interdiction des coupures d'électricité et gaz chez les particuliers.

Le constat est fait par le C.C.A.S. que des foyers sont victimes de coupures d'électricité sur le secteur de la commune de Saône. La commission Affaires Sociales demande au Conseil municipal d'adopter un arrêté visant à limiter ces situations extrêmes.

L'arrêté est pris de telle sorte que les coupures d'électricité et de gaz chez les particuliers sont interdites sur le territoire de la commune lorsque n'ont pas été mis en œuvre tous les moyens de droit visant à les prévenir.

Arrêté adopté à l'unanimité.

13. Prévention contre les expulsions sur le territoire de la commune.

La reprise légale des expulsions locatives, le 15 mars 2010, ne cesse d'inquiéter. Sur le territoire de la commune plusieurs familles sont en situation très difficile, l'une d'elles a été sur le point d'être expulsée.

Après débat, le Conseil municipal décide :

Article 1 La Ville de Saône est déclarée zone de protection des locataires en difficulté pour des raisons économiques ou du fait de l'insécurité sociale.

Article 2 Le Maire de Saône demande aux bailleurs sociaux et privés de ne pas entreprendre quelque expulsion que ce soit avant d'avoir saisi la Mairie, et d'avoir cherché pour chaque cas soumis, une solution permettant d'éviter l'expulsion.

Article 3 Le Maire de Saône demande aux forces de l'ordre de ne rien entreprendre qui serait contraire à l'esprit de cette délibération et de se rapprocher de la Mairie pour un examen attentif des cas pour lesquels elles auraient pu être réquisitionnées.

Article 4 Toute expulsion locative sur le territoire de la Ville de Saône fondée sur des raisons économiques ou en raison des effets de l'insécurité sociale, qui n'aurait pas été précédée d'un rapprochement entre les services de l'Etat et les services de la Ville est interdite.

Adopté à la majorité : 16 voix pour, 1 voix contre (Christian PRAOM).

14. Vote de la participation de la commune aux activités 2010 de la ludothèque.

Les dépenses prévisionnelles, présentées par Familles Rurales Fédération du Doubs s'élèvent à 10 846.00 €, le Conseil Général participant à hauteur de 892 € et les familles à hauteur de 673 €.

La commission affaires sociales demande au Conseil municipal de verser la somme de 8 688.32 € à l'association Familles Rurales Fédération du Doubs pour les activités de la ludothèque pour 2010 et d'autoriser M. le maire à signer les pièces correspondantes. (Les crédits correspondants ont été inscrits au compte 6558 du budget principal 2010).

Adopté à l'unanimité.

15. Subvention : contrat enfance jeunesse 2008 A.M.I.C.A.L.E..

Dominique PEYRARD présente les bilans financiers du contrat enfance-jeunesse pour les activités réalisées par l'AMICALE en 2008.

Il reste à financer 1 811.00 €.

La C.A.F. participant en 2008 pour un montant de 367.20 €, il reste à financer 1 443.80 €.

La commission affaires sociales demande au Conseil municipal de verser une subvention communale de 367.20 € et de verser à l'association AMICALE un montant global de 734.40 € pour les actions 2008. (Les crédits correspondants sont inscrits au compte 6558 du budget principal 2010).

Adopté à l'unanimité.

16. Information projet école et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le comité de pilotage a étudié le programme technique détaillé. MP Conseil va tenir compte des remarques formulées par le Comité de pilotage.

Le programme technique détaillé sera soumis, pour validation, au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Pour ne pas retarder le projet, la commission demande au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Adopté à la majorité : 16 voix pour, 1 voix abstention (Christian PRAOM).

17. Périscolaire et C.L.S.H.: reprise du service en régie.

L'analyse de l'évolution des activités périscolaires et du C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement) fait apparaître les constats suivants :

- l'arrivée à échéance, au 31/12/2010, du Contrat Enfance Jeunesse (Commune de Saône/C.A.F.) et de la convention de soutien aux actions périscolaires (Commune de Saône/Familles Rurales Saône).
 - la constante progression des dépenses et par voie de conséquence du montant de la subvention communale.
 - l'apparition d'un déficit au compte d'exploitation 2009.
 - l'augmentation de la fréquentation.

Ceci a conduit la commission Affaires Sociales à réfléchir à des évolutions possibles et à faire une proposition de reprise du service en régie par la commune.

Après débat le Conseil municipal se prononce favorablement à la prise en charge par la commune du service des activités péri-scolaires et C.L.S.H. à compter du 1er janvier 2011 et en faveur d'un fonctionnement en régie directe.

Adopté à la majorité : 16 voix pour, 1 abstention (Mathieu GOGUEL).

COMMISSION PATRIMOINE

18. Travaux cimetière.

La commission Patrimoine étudie avec les Chantiers Départementaux la réalisation d'une deuxième tranche de travaux au cimetière comprenant 13 caveaux de 2 places, de 6 caveaux de 4 places ainsi que la réalisation d'un jardin d'urnes.

19. Jobs d'été.

8 jeunes y participeront en juillet et août 2010 à raison de 20 h. Ils recevront 1 chèque cadeau de 90 € chacun.

20. Information plateau sportif.

Le concours de Jury aura lieu le 07/06/2010.

Les architectes doivent rendre leur projet pour le 12/05/2010 de façon anonyme. Mme Martine GIRAULT est chargée de vérifier le respect de cet anonymat.

Une commission technique composée de Mme Martine GIRAULT, M. Emilio JUAREZ, M. Mathieu GOGUEL et M. Michel NICOLAS a été mise en place. Elle étudiera les dossiers et fera part de ses remarques qui seront prises en compte par la SODEREC avant la présentation au jury.

COMMISSION URBANISME

21. Etat des demandes d'urbanisme.

DP DEPOT	DUBOZ François	20 rue Cheneau Blond	réfection toiture + capteurs photovoltaïques		02553210C0015
	DELORME Christian	2 B Rue des Perrières	ravalement façade + bardage sur pignon		02553210C0016
	PEDUZZI Patrick	7 Rue des Anémones	changement porte-fenêtre en fenêtre		02553210C0017
	DUCROS Pascal	46 rue des Frères Maire	abaissement muret + pose grillage + portail et portillon en métal au lieu de bois		02553210C0019
	FERNANDES Joaquim	2 Allée du Clousey	transformation fenêtre en porte de service		02553210C0020
	MENETRIER Claude	19 rue de la Glacière	réfection toiture + couverture terrasse + changement velux		02553210C0021
	PAGNOT Gabriel	19 Rue des Perrières	isolation des façades polystyrène + enduit		02553210C0022
	GRANDVAUX Laurent et EME Laëtitia	2C Allée Louis Jahier	changement de destination cabinet dermatologie		02553210C0023
	FLEUROT Guillaume	4 Allée Louis Jahier	clôture et portillon		02553210C0024
	CULTET Stéphane	23 Rue du Hameau	clôture en agglomérés		02553210C0025
FOURNIER Julien	4 Allée Louis Jahier	pose panneaux en bois contre clôture existante		02553210C0026	
DP DECISION	BERNARD Philippe	18 rue des Frères Maire	Création d'une porte-fenêtre	Tacite	02553210C0009
	GAMBA Primo	5 rue des Campenottes	Réfection façade	Tacite	02553210C0011
	SAUVONNET Christophe	23 rue Alix Champlon	Piscine enterrée	Accordé	02553210C0014
	CARRY Benjamin	3 Rue de la Poste	aménagement combles + pose de 3 velux	Accordé	02553210C0018
PC DEPOT	PERRETANT Christophe	6 Rue du Petit Frêne	terrasse bois sur pilier/ escalier		02553210C0006
	ROGNON Michel	Lot. Pré Devant la Cure	fenêtre en porte fenêtre		02553210C0007
	POIZAT Julien et Anne-Claude	Lot. Pré Devant la Cure	CN CN		02553210C0008
PC DECISION	BOURDENET Yves	Lot. Pré Devant la Cure	CN	Accordé	02553210C0004
	DORDOR Isabelle	28 Grande Rue	Balcon	Accordé	02553210C0002
PC MO-DIF DECISION	ABDELAZIZ Karim	27 rue de la Corvée	Couleur bardage enduit des façades	Accordé	02553205B0027 - 2
CU DEPOT	SCP MARCONOT	9 allée Louis Jahier	Simple information		02553210C0018
	SCP RACLE et COLIN	1 rue de la mairie	Simple information		02553210C0019
	SCP Bernard PHILIPPE	1 rue de la paix	Simple information		02553210C0020
CU DECISION	MONNIN Marcelle	Rue de la Mairie	Opérationnel : PA 3 à 4 maisons	Accordé	02553210C0010

Nom des vendeurs				
DIA	SCP ZEDET SCP RACLE et COLIN Me BIDEAUX	16 rue de la mairie 2 C Allée Louis Jahier 3 avenue de la Gare	BEJEAN Jacques SCI EPHELIDIA (Cairey-Remonay) CHEVRY Emmanuelle	

22. Information Centre Bourg, travaux rue de la Poste.

La maison située 4 rue de la croix de Mission va être démolie. Les travaux de continuité de la rue de la Poste vont reprendre à partir du 10 mai 2010.

La SedD a lancé la commercialisation des locaux situés au 1^{er} étage de la future salle polyvalente.

COMMISSION COMMERCE – ENVIRONNEMENT

23. Information forêt.

L'affouage a donné satisfaction aux affouagistes, à l'O.N.F. et à la commune, sauf sur un point. Trois affouagistes n'ont pas respecté la réglementation en coupant des arbres qui ne devaient pas l'être, en toute connaissance de cause.

L'O.N.F. a été chargé de leur délivrer une amende ou d'exiger une autre réparation (en fonction de ce qui est possible de faire). En tout état de cause, le règlement de l'affouage sera proposé à modification pour y remédier.

La commission Environnement a donné son accord pour la vente des lots en septembre qui sont nécessaires pour la réalisation de travaux forestiers (affouages non faits et préparation de la parcelle 47).

24. Etat d'avancement du Plan Communal de Sauvegarde.

Le dossier du P.C.S. est mis à disposition des élus qui sont invités à l'étudier avant sa validation. Il est rappelé que ce document est un document confidentiel.

Il est composé de trois parties principales :

- un dispositif de crise qui indique les actions à mener en cas de catastrophe ;
- un double annuaire, des ressources d'une part et des personnes et lieux à risque d'autre part ;
- une présentation de la commune (plans, localisation ... plutôt destinée aux secours extérieurs).

Le 7^{ème} Bataillon du Train accepte de venir le vérifier et le commenter lors d'une prochaine réunion à organiser avec les services de la Préfecture.

Ce document devra constamment être remis à jour lors de chaque modification connue le concernant.

QUESTIONS-DIVERSES

25. Réunion Publique.

Elle aura lieu le 17/06/2010 à 20 h à l'Espace du Marais.

26. Comité de Jumelage.

La délégation italienne sera reçue à Saône les 7-8-9 octobre 2010.

27. Permis de construire du C.P.I.R..

Le S.D.I.S. a confirmé le lancement des travaux.

28. Prochain Conseil municipal.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le jeudi 27/05/2010 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Alain VIENNET



Le Rapporteur
Régis RENAUDE